



Projet Alimentaire Territorial Cœur de Savoie Plan d'actions 2026-2030

#	Action	Avancement
AXE 0	Engager une dynamique collective autour de l'agriculture et l'alimentation	
0.1	Concertation pour l'élaboration du Projet Alimentaire et Agricole de Cœur de Savoie	Engagée
0.2	Gouvernance du Projet Alimentaire et Agricole de Cœur de Savoie	Engagée
AXE 1	Préserver le foncier agricole, favoriser l'installation et la transmission	
1.1	Animer le Comité Local Installation Foncier comme instance de concertation	Engagée
1.2	Préserver le foncier agricole	
1.2.1	Veille sur le foncier agricole et recherche de foncier à vocation agricole disponible	Engagée
1.2.2	Agir sur le foncier agricole en propriété publique	Engagée
1.2.3	Accompagner des projets de reconquête agricole	Engagée
1.3	Assurer le renouvellement des générations	
1.3.1	Poursuivre le travail d'identification et d'accompagnement des futurs cédants	Engagée
1.3.2	Suivre et accompagner les porteurs de projet	Engagée

Projet Alimentaire Territorial Cœur de Savoie - Plan d'actions 2026-2030

AXE 2 Accélérer la transition agroécologique et la diversification des cultures		
2.1	Promouvoir et accompagner les pratiques agroécologiques et d'adaptation au changement climatique	
2.1.1	Accompagner des collectifs d'agriculteurs pour la transition agroécologique	Engagée
2.1.2	Promouvoir des projets agricoles en faveur de la biodiversité	Engagée
2.1.3	Promouvoir le développement de l'Agriculture Biologique	En projet
2.2	Diversification des cultures et structuration de filières alimentaires territorialisées	
2.2.1	Accompagner le développement et la structuration de filières végétales	En projet
2.2.2	Accompagner la création et la pérennisation d'outils de transformation collectifs	Engagée
2.3	Valoriser les espaces pastoraux et les systèmes d'élevage extensifs	Engagée
2.4	Développer la méthanisation agricole comme levier de transition énergétique et de valorisation des déchets organiques	En projet
AXE 3 Reterritorialiser notre alimentation		
3.1	Accompagner l'évolution de la restauration collective vers plus de produits locaux et de qualité	
3.1.1	Accompagner les communes et les établissements publics volontaires sur l'évolution de leur restauration collective	Engagée
3.1.2	Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective	Engagée
3.1.3	Etudier la faisabilité et structurer un projet de cuisine centrale intercommunale	En projet
3.2	Développer et promouvoir les circuits courts et l'agritourisme	
3.2.1	Développer les points de vente directe sur le territoire	Engagée
3.2.2	Favoriser l'interconnaissance entre agriculteurs, transformateurs, distributeurs, restaurateurs	En projet
3.2.3	Accompagner les agriculteurs au développement et à la promotion de l'agritourisme	Engagée
3.3	Sensibiliser et éduquer à une alimentation saine durable et locale	
3.3.1	Poursuivre le programme pédagogique "du champ à l'assiette"	Engagée
3.3.2	Sensibiliser le grand public sur l'agriculture et l'alimentation de proximité	En projet
3.3.3	Créer et structurer un réseau local de fermes et d'acteurs de l'éducation alimentaire	En projet
3.4	Améliorer l'accessibilité alimentaire sur le territoire	
3.4.1	Coordonner les actions visant à améliorer l'accessibilité alimentaire du territoire	Engagée
3.4.2	Sensibiliser les publics précaires et informer sur les dispositifs d'aide existants	Engagée
3.4.3	Pérenniser et développer les paniers solidaires	Engagée
3.4.4	Expérimenter de nouveaux projets favorisant l'accessibilité alimentaire	En projet

Axe 0 - Engager une dynamique collective autour de l'agriculture et l'alimentation**Fiche action N°0.1****Concertation pour l'élaboration du Projet Alimentaire
et Agricole de Cœur de Savoie***Thème SNANC : 7-Emploi***Contexte et enjeux :**

Dans le cadre de sa candidature au label PAT niveau 2, la Communauté de communes de Cœur de Savoie a mené une phase de concertation (mars – septembre 2025) avec les acteurs agricoles, alimentaires, sociaux, éducatifs et institutionnels. Cette démarche a permis d'identifier les priorités d'action, de renforcer la mobilisation des parties prenantes et de créer une dynamique collective autour de quatre thématiques structurantes : accessibilité alimentaire, sensibilisation et éducation, foncier agricole, transition agroécologique et diversification.

Objectifs :

Associer tous les acteurs à l'élaboration du PAT et favoriser la co-construction des actions du PAT.
Renforcer l'appropriation de la démarche par les élus, les citoyens, les acteurs économiques

Pilote :**Partenaires :****Cibles :**

CCCS

Tous les partenaires

Descriptif de l'action et étapes :

Organiser des temps de concertation collective (groupes de travail, ateliers collaboratifs, comités techniques...) pour suivre, ajuster et enrichir le programme d'actions tout au long des 5 ans.

Développer des outils de suivi et de communication pour valoriser les initiatives locales et informer les acteurs.

Proposer des temps d'échanges spécifiques aux agriculteurs du territoire : Apero'Agris, visites de ferme... sur un ou plusieurs sujets ciblés.

Expérimenter différentes formes de participation citoyenne : enquêtes en ligne, ateliers de sensibilisation, forums ouverts...

Calendrier 2026-2030 :

Avancement de l'action : Engagée

2025 : concertation pour la candidature PAT 2 et conventionnement avec les partenaires.

2026-2029 : suivis annuels et ajustements

2030 : évaluation du PAT 2

Budget prévisionnel :

Financements :

Poste de chargée de mission PAT

Poste de chargée de mission PAT : 35 % cofinancement
FEADER + CD73 pour 2026-2027 (dispositif T01), CCCS

Indicateurs de suivi :

Reconnaissance par le label national PAT de niveau 2

Nombre de comités techniques, réunions et rendez-vous avec les partenaires du PAT

Outils déployés pour la participation citoyenne

Nombre d'ateliers grand public

Indicateurs d'impacts :

Nombre de partenaires du PAT

Nombre d'actions de communication et de sensibilisation réalisées



Axe 0 - Engager une dynamique collective autour de l'agriculture et l'alimentation

Fiche action N°0.2

Gouvernance du Projet Alimentaire et Agricole de Cœur de Savoie

Thème SNANC : 7-Emploi

Contexte et enjeux :

Le Comité de Pilotage du Projet Alimentaire Territorial, avec l'ensemble des partenaires, a été constitué en novembre 2021. Il est présidé par le Vice-Président de la CCCS, en charge de l'agriculture.

Un des enjeux du PAT de niveau 2 est d'élargir la coopération au-delà des partenaires historiques, tels que les collectivités territoriales et les organismes techniques agricoles, pour inclure les acteurs économiques fortement implantés sur le territoire (coopératives, filières, industries agro-alimentaires, grandes et moyennes distributions, etc.), mais aussi les acteurs de l'économie sociale et solidaire, la société civile.

Objectifs :

Pérenniser l'animation territoriale et l'implication des parties prenantes.

Animer et mettre en réseau les acteurs du système agricole et alimentaire de Cœur de Savoie, autour de projets partagés.

Pilote :

Partenaires :

Cibles :

CCCS

Tous les partenaires

Descriptif de l'action et étapes :

Animer le comité de pilotage du PAT regroupant collectivités, agriculteurs, transformateurs, distributeurs, associations, citoyens.

Faciliter la mise en réseau des acteurs et des projets communs, initier de nouveaux partenariats.

Associer les communes du territoire à la gouvernance du PAT : à l'occasion de comités des maires, de la commission agriculture-forêt, de groupes de travail spécifiques. Suite aux élections municipales de 2026, présenter aux nouvelles équipes le projet de charte d'engagement des communes autour du PAT de Cœur de Savoie.

Mettre en œuvre et suivre le programme d'actions du PAT (2026 – 2030) :

- pilotage des actions sous maîtrise d'ouvrage CCCS,
- suivi/appui aux actions des partenaires
- rechercher des financements pour la mise en œuvre des actions

Calendrier 2026-2030 :

Avancement de l'action : Engagée

Convention de partenariat pour le PAT pour 5 ans (2026-2030)

1 Copil par an pour le suivi du PAT

Budget prévisionnel :

Financements :

Poste de chargée de mission PAT

Temps de travail des structures partenaires pour
participer aux comités de pilotage

Poste de chargée de mission PAT : 35 % cofinancement
FEADER + CD73 pour 2026-2027 (T01), CCCS

Indicateurs de suivi :

Nombre de Comité de pilotage : [Objectif : 1/an]

Nombre d'interventions sur le PAT dans les instances de la Communauté de Communes (bureau, comité
des maires, commission agri-forêt, conseil communautaire)

Indicateurs d'impacts :

Validation du programme d'actions du PAT 2026-30

Validation de la convention de partenariat du PAT 2

Nombre d'emplois créés ou maintenus dans le cadre de projets en lien avec le PAT (*indicateur SNANC 7.1*) :

[Objectif : maintien d'un emploi pour l'animation du PAT]

Axe 1- Préserver le foncier agricole, favoriser l'installation et la transmission

Fiche action N°1.1

Animer le Comité Local Installation Foncier comme instance de concertation*Thème SNANC : 10-Foncier***Contexte et enjeux :**

Depuis 2021 le Comité Local Installation-Foncier (CLIF) Cœur de Savoie permet de rassembler les différentes parties prenantes sur les enjeux agricoles de préservation du foncier et de transmission, avec un co-pilotage entre la Communauté de communes et la Chambre d'Agriculture.

Le CLIF constitue un cadre d'intervention au niveau local pour les foncières agricoles. La SCIC Foncière Départementale et la SCIC Ceinture verte Savoie ont été créés en décembre 2023, il s'agit de 2 outils complémentaires auxquels la Communauté de communes a adhéré (prises de part au capital).

L'enjeu principal est de renforcer la coordination entre les acteurs fonciers et de maintenir un espace de concertation sur le foncier agricole.

Objectifs :

Conforter le CLIF comme instance de concertation élargie pour l'ensemble de la stratégie foncière du territoire. Articuler les différentes actions foncières portées par la CCCS et ses partenaires agricoles sur son territoire pour gagner en lisibilité, en efficacité et obtenir des résultats.

Pilote :	Partenaires :	Cibles :
CCCS	CASMB, GDA, SAFER, DDT, CD73, Syndicats agricoles, SCIC Foncière 73, SCIC ceinture verte 73, Réseau In'pact 73 : ADDEAR, ADABIO, Terre de liens, communes, filières	Agriculteurs, porteurs de projets, futurs cédants, propriétaires fonciers

Descriptif de l'action et étapes :

Animer le Comité Local Installation Foncier comme instance de concertation pour l'ensemble de la stratégie foncière :

- Assurer le suivi des demandes et opportunités foncières
- Mettre en place un tableau de bord partagé recensant les installations, transmissions et surfaces mobilisées
- Organiser et animer des réunions locales avec les représentants agricoles pour arbitrer certains dossiers prioritaires et/ou confidentiels.
- Présenter l'état d'avancement de l'opération en comité de pilotage CLIF
- Sensibiliser les élus locaux aux enjeux de préservation du foncier, d'installation & de transmission
- Partager et valoriser les opérations réussies sur le foncier, l'installation et la transmission

Calendrier 2026-2030 :

Avancement de l'action : Engagée

2025-2027 : convention de coopération autour du foncier (mesure 104 - FEADER)

2028-2030 : renouvellement de la convention

Budget prévisionnel :

Financements :

Budget annuel : 2 000 €

FEADER (mesure 104),
Département,
CCCS

Indicateurs de suivi :

Nombre de comité de pilotage et de réunions locales du CLIF

Nombre de lettres d'info aux communes

Indicateurs d'impacts :

Nombre de partenariats formalisés avec des structures agissant pour le maintien / reconquete du foncier
(indicateur SNANC 10.2) :

[Objectif : 5 partenariats avec CASMB, SAFER, SCIC Foncière 73, SCIC ceinture verte 73, Terre de liens]



Axe 1 - Préserver le foncier agricole, favoriser l'installation et la transmission

1.2 Préserver le foncier agricole

Fiche action N°1.2.1

**Suivre le marché du foncier agricole
et rechercher du foncier à vocation agricole disponible***Thème SNANC : 10-Foncier***Contexte et enjeux :**

Le territoire de Cœur de Savoie subit une forte pression foncière liée à l'urbanisation et à la concurrence des usages (résidentiel, infrastructures, activités économiques). La préservation des terres agricoles constitue un enjeu majeur pour maintenir le potentiel de production, faciliter l'installation des jeunes agriculteurs et sécuriser les transmissions. Un dispositif de suivi du marché foncier et de prospection de surfaces disponibles est indispensable pour anticiper les mutations, informer les acteurs et accompagner des projets concrets.

Objectifs :

Suivre et analyser l'évolution du foncier agricole sur le territoire.
Identifier des parcelles disponibles ou sous-utilisées pouvant être réaffectées à l'agriculture.
Faciliter l'accès au foncier pour les installations, diversifications et projets agroécologiques.

Pilote :

CCCS

Partenaires :

SAFER,
SCIC Foncière 73,
SCIC ceinture verte 73,
Terre de liens,
Communes

Cibles :

Propriétaires fonciers

Descriptif de l'action et étapes :

Renouveler la convention cadre d'intervention foncière avec la SAFER et suivre le marché du foncier agricole :

- Suivre les notifications DIA et les appels à candidature de la SAFER
- Etablir un bilan annuel des mutations foncières sur le territoire

Identifier du foncier à vocation agricole disponible :

- Réaliser un diagnostic du foncier potentiellement disponible sur l'ensemble du territoire pour identifier des secteurs à enjeux.
- Contacter les propriétaires sur des secteurs définis comme prioritaires par le CLIF : Envoi d'un courrier d'information et de sensibilisation auprès des propriétaires (contrats de location, droits et devoirs des propriétaires), proposition d'un coupon réponse à retourner (intérêt pour la vente ou remise en exploitation).
- Caractériser des opportunités foncières en vue de mobiliser les outils de portage de foncier : sur un tènement foncier identifié, analyse du foncier et des règles d'urbanisme, tour de table et analyse de terre pour connaître le potentiel agronomique, évaluation financière du tènement foncier.

Calendrier 2026-2030 :**Avancement de l'action : Engagée**

2026 : diagnostic du foncier agricole disponible potentiel

2026-30 : veille sur le marché foncier et suivi des opportunités foncières

Budget prévisionnel :**Financements :**

Budget annuel : 4 000 €

Diagnostic du foncier agricole : 2000 €

Contacts des propriétaires sur 1 secteur : 3000 €

Caractérisation opportunité foncière : 750 €

FEADER (mesure 104) pour 2025 à 2027, département, CCCS

SCIC foncière départementale de la Savoie et SCIC ceinture verte Savoie pour les acquisitions

Indicateurs de suivi :

Nombre annuel de ventes et surfaces correspondantes sur le marché foncier agricole

Indicateurs d'impacts :Part de surface agricole utilisée (SAU) du territoire (*indicateur SNANC 10.3*) :

T0 : 11 340 ha (RGA 2020) ; [Objectif : maintien de la SAU]

Surface artificialisée/an et consommation masquée du foncier agricole

Surfaces acquises et portées par les foncières

Surfaces rétrocédées ou louées par les foncières



Axe 1- Préserver le foncier agricole, favoriser l'installation et la transmission

1.2 Préserver le foncier agricole

Fiche action N°1.2.2

Agir sur le foncier agricole en propriété publique

Thème SNANC : 10-Foncier ;

Contexte et enjeux :

En 2022 la Communauté de communes a envoyé aux 41 communes un atlas communal des parcelles présumées sans maître réalisé par l'association des communes forestières. Depuis 2022, 7 communes ont été accompagnées pour l'intégration de biens vacants et sans maître - dont 2 jusqu'à l'incorporation des biens.

Objectifs :

Identifier et mobiliser du foncier public disponible pour une valorisation agricole.

Pilote :

CCCS, Communes

Partenaires :

Association des Communes
Forestières, SAFER, CASMB,
CEN

Cibles :

Descriptif de l'action et étapes :

1. Accompagner les communes volontaires pour la procédure des biens vacants et sans maître :
 - Mise à jour de la liste de parcelles présumées sans maître sur la commune (méthodologie de l'association des communes forestières)
 - Choix par la commune des parcelles d'intérêt à enquêter pour l'incorporation dans le domaine communal
 - Enquête pour identifier le dernier propriétaire enregistré auprès du service de la publicité foncière, demande d'extrait d'actes de naissance et classement des comptes de propriété selon la procédure d'appréhension à mettre en œuvre, évaluation financière des parcelles à incorporer (SAFER)
 - Aide à la définition d'un projet pour redonner une vocation aux parcelles récupérées : mise en vente sur la bourse foncière forestière, soumission au régime forestier, bail avec un exploitant agricole, travaux de reconquête agricole, rétrocession à une foncière, mise en gestion conservatoire, travaux de renaturation...
- 2- Inventorier le foncier agricole en propriété intercommunale et leurs modalités de valorisation (baux, prêts à usage) :
 - Assurer le renouvellement des contrats de fermage et des prêts à usage,
 - Rechercher de nouveaux preneurs lors de cessations d'activité selon les priorités du territoire.



Calendrier 2026-2030 :

5 communes en 2026

3 communes en 2027

2 communes en 2028

Avancement de l'action : Engagée

Budget prévisionnel :

15 000 € pour accompagner 10 communes sur 3 ans

150 € par compte de propriété enquêté

Financements :

FEADER (mesure 104) ou contrat départemental, communes

Indicateurs de suivi :

Nombre de communes accompagnées pour l'intégration de biens vacants et sans maitre

Indicateurs d'impacts :

Nombre de parcelles & surfaces intégrées dans le patrimoine communale

Axe 1- Préserver le foncier agricole, favoriser l'installation et la transmission

1.2 Préserver le foncier agricole

Fiche action N°1.2.3

Accompagner des projets de reconquête agricole

Thème SNANC : 10-Foncier

Contexte et enjeux :

Depuis 2021 l'appel à projet reconquête agricole et maintien des espaces ouverts, financé par les mesures compensatoires collectives agricoles de Alp'Arc, a permis la réouverture de 5 ha.

Les enjeux de l'appel à projet sont multiples :

- Contribuer au développement de productions à forte valeur ajoutée et à l'autonomie alimentaire du territoire.
- Gagner du foncier fonctionnel pour les exploitations (en installation ou en confortation).
- Améliorer l'autonomie fourragère des exploitations.
- Mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysages agricoles.

Objectifs :

Remettre en culture des parcelles sous-exploitées ou abandonnées (objectif 20 ha).

Pilote :	Partenaires :	Cibles :
CCCS, Alp'Arc	Comité de suivi des mesures compensatoires collectives de Alp'Arc : GDA, CASMB, DDT, CD73, Communes et PNR suivant localisation, filières suivant projet (dont SRVS)	Agriculteurs, porteurs de projet, propriétaires fonciers privés ou publics

Descriptif de l'action et étapes :

- Réaliser un diagnostic territorial pour identifier des secteurs en friches ou sous-exploitées. La collectivité est lauréat de l'appel à projet « Friche + » de la banque des territoires pour bénéficier d'une ingénierie technique de cartographie des friches agricoles, sur 2026.
- Identifier les propriétaires fonciers et faciliter la mise en relation avec des porteurs de projets.
- Poursuivre l'appel à projet "reconquête agricole" financé par les mesures compensatoires collectives agricoles de Alp'Arc, en priorité sur des productions à haute valeur ajoutée.
- Rechercher d'autres financeurs en prévision de la fin du programme de compensation de Alp'Arc.
- Proposer un accompagnement technique (dont une expertise agronomique pour les itinéraires de remise en culture) et administratif des porteurs de projet en amont des travaux de réouverture.
- Communiquer et valoriser les projets de reconquête accompagnés.

Calendrier 2026-2030 :

Avancement de l'action : Engagée

2026 : cartographie et diagnostic des parcelles en friches (accompagnement technique par le programme Friche + de la banque des territoires)

2026-2027 : poursuite et solde de l'appel à projet reconquête financé par les MCC agricoles de Alp'Arc

2028-2030 : suivant les projets, recherche d'autres financeurs

Budget prévisionnel :

Financements :

Budget annuel : 20 000 €

Travaux de réouverture : 4 000 € à 10 000 €/ha
suivant terrain et nature des travaux

Poursuite financements MCC ?

FEADER (mesure 104), Département

Indicateurs de suivi :

Nombre de dossiers instruits et accompagnés : [objectif 1/an]

Consommation de l'enveloppe MCC : [objectif 100 % d'ici fin 2027]

Montant des travaux réalisés et subventions versées

Indicateurs d'impacts :

Nombre d'hectares réouverts : [Objectif : 15 ha]



Axe 1- Préserver le foncier agricole, favoriser l'installation et la transmission

1.3 Assurer le renouvellement des générations

Fiche action N°1.3.1

Poursuivre le travail d'identification et d'accompagnement des futurs cédants*Thème SNANC : 10-Foncier ; 7-Emploi***Contexte et enjeux :**

Le travail prospectif auprès des futurs cédants a débuté en 2022 avec le lancement du Comité Local Installation Foncier. Un 1er diagnostic établi par la Chambre d'Agriculture a identifié 82 cédants potentiels (chefs d'exploitation de plus de 58 ans) dont 49 sans projets connus de transmissions. Ce 1er diagnostic s'est poursuivi en 2023-24 par la prise de rendez-vous avec une trentaine de ces futurs cédants afin de préciser les freins à la transmission et d'identifier des besoins d'accompagnements plus spécifiques. Il est aujourd'hui nécessaire d'actualiser le repérage des exploitations à transmettre et des porteurs de projet, et de partager une vision priorisée des situations à accompagner.

Objectifs :

Accompagner en amont les futurs cédants pour faciliter les reprises et nouvelles installations.
Assurer le renouvellement des générations en agriculture.

Pilote :	Partenaires :	Cibles :
CCCS	CASMB, SAFER, réseau In'pact 73 : ADDEAR, Terre de liens, ADABIO, Communes	Agriculteurs, futurs cédants

Descriptif de l'action et étapes :

- Mettre à jour la liste des agriculteurs de plus de 58 ans sans reprise assurée (sur la base du diagnostic de 2022) et mettre en place un tableau de suivi des cédants pour qualifier l'état d'avancement des projets de transmission.
- Envoyer un courrier et un questionnaire aux agriculteurs concernés pour un 1er contact
- Proposer un rdv aux cédants afin d'établir un diagnostic de la transmissibilité de l'exploitation : état des lieux du foncier, forces et faiblesses de l'exploitation, freins à la transmission, projet post-retraite du cédant, interventions possibles...
- Sécuriser le foncier des cédants en vu d'une transmission : recherche des propriétaires de la SAU, information et sensibilisation des propriétaires, mise à jour des contrats de location, identification des propriétaires vendeurs, médiation foncière avec les agriculteurs voisins pour rationaliser la SAU (échanges de parcelles).
- Assurer une concertation locale pour la répartition du foncier lors d'une cessation d'activité avec l'appui du CLIF
- Assurer la mise en relation des cédants avec des candidats à l'installation sélectionnés par le territoire.

**Calendrier 2026-2030 :****Avancement de l'action : Engagée**

2026 : mise à jour du diagnostic territorial (listing cédant), envoi courrier et prises de rdv individuel

2027-2028 : 3 à 5 diagnostics de transmissibilité /an + accompagnements spécifiques suivant besoins

Budget prévisionnel :**Financements :**

Budget annuel : 15000 € /an

Diagnostic territorial des futurs cédants : 3000 €

Suivi annuel des futurs cédants : 2500 €

Diagnostic de transmissibilité d'une exploitation :

1500 €/exploitation

Sécurisation du foncier d'une exploitation :

1500 €

FEADER (mesure 104) pour 2025 à 2027,

Département,

CCCS

Indicateurs de suivi :

Nombre d'agriculteurs à moins de 5 ans de la retraite

Nombre de contacts (tél, courrier, rdv) futurs cédants

Nombre de journées portes-ouvertes / visites de ferme / cafés installation-transmission.

Indicateurs d'impacts :

Nombre de chef d'exploitation et d'ETP agricole :

T0 : 388 exploitations, 778 ETP (RGA 2020) ; [Objectif : maintien du nombre de chef d'exploitation et d'ETP]

Nombre de diagnostic de transmissibilité d'une exploitation : [Objectif : 2 à 3 /an]

Nombre d'accompagnements réalisés / transmissions et restructuration foncière : [Objectif : 1 à 2 /an]

Nombre de transmissions/an : [Objectif : 1/an]



Axe 1- Préserver le foncier agricole, favoriser l'installation et la transmission

1.3 Assurer le renouvellement des générations

Fiche action N°1.3.2

Suivre et accompagner les porteurs de projet

Thème SNANC : 7-Emploi ; 10-Foncier

Contexte et enjeux :

Dans un contexte de forte pression foncière en Savoie, de nombreux porteurs de projet sollicitent la collectivité pour un appui à la recherche de foncier agricole. Malgré les cessations d'activité à venir, le principal frein à l'installation reste l'accès au foncier. L'accompagnement technique et la sécurisation du modèle économique apparaît également primordial pour les nouvelles installations.

Objectifs :

Faciliter l'accès au foncier et l'installation de nouveaux agriculteurs.

Soutenir les projets agroécologiques et nourriciers.

Sécuriser les parcours à l'installation (technique, foncier, administratif, commercial).

Pilote :

Partenaires :

Cibles :

CCCS, CASMB

SAFER
réseau In'pact 73 : ADDEAR,
ADABIO, Terre de liens,
Communes, filières selon les
projets (dont SRVS)

Porteurs de projet agricole

Descriptif de l'action et étapes :

- Informer sur les dispositifs d'accompagnement existants via le Point Accueil Installation et orienter vers les structures compétentes
- Mettre à jour et partager avec les partenaires la liste des porteurs de projet agricole en Cœur de Savoie.
- Assurer un suivi régulier des porteurs de projet, lever les freins (foncier, technique, commercial) et sécuriser l'installation dans la durée. Cet accompagnement est à renforcer auprès des porteurs de projet en productions déficitaires et/ou sous signe de qualité (AB notamment) répondant aux enjeux du territoire.
- Mettre en relation des porteurs de projet avec des cédants, organiser des rencontres type "café installation-transmission"
- Diffuser les appels à candidatures Safer ou autres opportunités foncières aux porteurs de projets
- Rechercher des candidats à l'exploitation par appels à candidature : élaboration et diffusion d'un cahier des charges, proposition de modèles de contrats de location adaptés.
- Faciliter localement l'intégration et l'interconnaissance entre porteurs de projets, agriculteurs en place, collectivités, habitants

Calendrier 2026-2030 :

Avancement de l'action : Engagée

2026 : mise à jour et partage du listing des porteurs de projet

2027-2028 : suivi des porteurs de projet, accompagnements spécifiques de certains projets

1 événement annuel type café installation-transmission

Budget prévisionnel :

Financements :

Suivi et accompagnement :

750 €/ porteur de projet

Café installation-transmission : 2000 €

Indicateurs de suivi :

Nombre de contacts (tél, courrier, rdv) porteurs de projet

Indicateurs d'impacts :

Nombre d'installations agricoles sur le territoire sur la durée du PAT (*indicateur SNANC 5.2*) :

[Objectif : 5/an en moyenne]

Nombre de partenariats formalisés avec des structures de développement agricole qui oeuvrent pour l'installation des exploitants agricoles (*indicateur SNANC 5.3*) :

[Objectif : 5 partenaires – CASMB, SAFER, ADABIO, ADDEAR, Terre de liens]

Axe 2 - Accélérer la transition agroécologique et la diversification des cultures

2.1 Promouvoir et accompagner les pratiques agroécologiques et d'adaptation au changement climatique**Fiche action N°2.1.1****Accompagner des collectifs d'agriculteurs pour la transition agroécologique***Thème SNANC : 4-Ressources, biodiversité, changement climatique***Contexte et enjeux :**

L'agriculture en Cœur de Savoie fait face à des enjeux multiples : changement climatique, préservation des ressources naturelles, transmission des exploitations, souveraineté alimentaire, attentes sociétales en matière d'environnement et de qualité alimentaire.

L'agroécologie représente une réponse intégrée à ces défis, en valorisant les savoir-faire locaux et les dynamiques collectives. Plusieurs groupes d'agriculteurs (GIEE, CUMA, collectifs informels) portent déjà des projets de transition. Il s'agit de les appuyer, d'encourager l'émergence de nouveaux collectifs, et de structurer l'accompagnement sur le territoire.

Objectifs :

Favoriser la transition agroécologique sur le territoire en soutenant les dynamiques collectives d'agriculteurs engagés dans des pratiques plus durables, résilientes et cohérentes avec les objectifs du PAT.

Encourager l'émergence de nouveaux collectifs.

Valoriser les expériences réussies (capitalisation, essaimage, communication).

Pilote :**Partenaires :****Cibles :**

CCCS, ADABIO, ADDEAR, CASMB

PNR Bauges, FD CUMA,
Prioriterre et OxyaneAgriculteurs – toutes filières
confondues**Descriptif de l'action et étapes :**

- Poursuivre l'accompagnement des collectifs existants : GIEE L'an vert de la vigne animé par l'ADABIO, émergence d'un nouveau GIEE en maraichage porté par l'ADDEAR.
- Valoriser et essaimer les pratiques mises en oeuvre - par exemple le projet d'agroforesterie des viticulteurs de Chignin.
- Identifier d'autres sujets techniques sur lesquels accompagner les agriculteurs et impulser des groupes de travail (GIEE, groupe 30000), notamment sur les enjeux autour de la ressource en eau et de l'adaptation au changement climatique. S'appuyer et valoriser le plan d'action adaptation au changement climatique mis en oeuvre sur le PNR des Bauges avec la CASMB.
- Organiser des rencontres techniques collectives, par filière, afin d'engager une première mobilisation des producteurs et identifier les sujets techniques prioritaires. Proposer des expérimentations, démonstrations techniques et du conseil aux agriculteurs volontaires.
- Communiquer auprès des agriculteurs de Cœur de Savoie sur le projet O'trement porté par Oxyane : accompagnement et le financement de la transition agroécologique des exploitations agricoles volontaires.



Calendrier 2026-2030 :

Avancement de l'action : Engagée

2026 : poursuite animation GIEE existants (viticulture, maraichage), analyse des besoins individuels et collectifs sur les autres filières.

2027-28 : Organisations de 1 à 2 journées techniques / an, et suivant la mobilisation accompagnement de nouveaux collectifs.

Budget prévisionnel :

Financements :

Organisation 1 Journée technique : 1600 €

Animation GIEE : financement Etat
Formation : fonds Vivea

Indicateurs de suivi :

Nombre de groupes 30 000 et GIEE sur le territoire :

T0 : 2 GIEE en 2025, [Objectif : 2 à 3 groupes 30 000 ou GIEE en Cœur de Savoie]

Nombre de journées techniques, formations : [Objectif : 2 journées techniques/an en Cœur de Savoie]

Indicateurs d'impacts :

Nombre de professionnels sensibilisés aux enjeux d'atténuation du changement climatique, de biodiversité et/ou de préservation des ressources (indicateur SNANC 4.2) :

[Objectif : 30 professionnels/an]

Axe 2 - Accélérer la transition agroécologique et la diversification des cultures

2.1 Promouvoir et accompagner les pratiques agroécologiques et d'adaptation au changement climatique**Fiche action N°2.1.2****Promouvoir des projets en faveur de la biodiversité***Thème SNANC : 4-Ressources, biodiversité, changement climatique***Contexte et enjeux :**

Les infrastructures agroécologiques telles que les haies, les mares, les prairies permanentes, les jachères, etc. - jouent un rôle clé en faveur de la biodiversité. Dans le cadre de la nouvelle stratégie biodiversité de la Communauté de communes (2025-2030) une candidature à l'appel à projet de l'Agence de l'Eau RMC est prévue pour lancer un marathon de la biodiversité et financer des plantations de haies et création de mares. Depuis 2024, la collectivité est également engagée auprès du Département et de l'association Prioriterre sur une opération en faveur des couverts en interculture (cofinancement des semences).

Objectifs :

Favoriser la biodiversité sur les fermes de Cœur de Savoie.

Encourager des pratiques agricoles favorables aux sols et aux écosystèmes (couverts végétaux, pollinisateurs, corridors écologiques).

Pilote :**Partenaires :****Cibles :**

CCCS

Paysans de Nature, Prioriterre
et Oxyane, Missions haies,
CASMB, ADABIO, CD73,
PNRB

Agriculteurs, propriétaires fonciers

Descriptif de l'action et étapes :

- Poursuivre l'opération sur les couverts végétaux : distribution aux agriculteurs volontaires de semences de mélanges adaptés, financés à hauteur de 80%, pour encourager la couverture des sols en interculture et en inter-rang pour les cultures pérennes.
- Animer un Marathon de la Biodiversité (service biodiversité CCCS) : accompagner techniquement et financièrement des porteurs de projets pour la plantation de haies bocagères et la création de mares. L'objectif envisagé porte sur la plantation de 2 km de haies et la création de 2 mares.
- Soutenir le développement d'un réseau local "Paysans de Nature" sur la Combe de Savoie et le Grésivaudan (dont la ferme de Carmintran et Terre Solidaire) – en partenariat avec la LPO, le CEN 73 et l'ADABIO.
- Le PNR des Bauges poursuit la mise en œuvre du plan d'action « pelouses sèches » sur le rebord méridional des Bauges (action n°13 de la stratégie biodiversité) dont un des objectifs est le maintien de la valorisation agricole de ces surfaces par le paturage.
- Valoriser l'engagement des agriculteurs en MAEC et les bonnes pratiques de conduite des prairies (cf. action 2.3).

Calendrier 2026-2030 :**Avancement de l'action : Engagée**

Opération couverts végétaux : reconduction annuelle (sous réserve du budget alloué), appel à manifestation d'intérêt auprès des agriculteurs au printemps pour distribution des semences en juin.
Marathon de la biodiversité : réponse à l'appel à projet de l'AERMC début 2026, mise en œuvre opérationnelle (plantations haies + création mare) hiver 2026-27 et 2027-28.

Budget prévisionnel :**Financements :**

Semences couverts : 5000 €/an
Marathon biodiversité : 100 000 € sur 3 ans

Semences couverts : 80 % CD73 + CCCS, 20 % agri
Marathon biodiversité : 80 % AERMC

Indicateurs de suivi :

Nombre de rencontres techniques : [Objectif : 2 /an]

Indicateurs d'impacts :

Linéaire de haies plantées : [Objectif : 2 km d'ici 2028]

Nombre de mares créées : [Objectif : 2 mares d'ici 2028]

Surfaces implantées en couverts en interculture : [Objectif : 70 ha/an]

Nombre d'agriculteurs concernés par ces actions : [Objectif : 15 agriculteurs/an]



Axe 2 - Accélérer la transition agroécologique et la diversification des cultures

2.1 Promouvoir et accompagner les pratiques agroécologiques et d'adaptation au changement climatique

Fiche action N°2.1.3

Promouvoir le développement de l'Agriculture Biologique

Thème SNANC : 5-Production ; 2-Nutrition sante

Contexte et enjeux :

Seulement 7% de la SAU est certifié en AB en 2024 (en baisse par rapport à la période 2020-2023) sur Cœur de Savoie, et 76 fermes en AB soit 19,5% des exploitations agricoles du territoire.

Objectifs :

Accroître la part des surfaces agricoles conduites en agriculture biologique et le nombre d'exploitations certifiées AB.

Structurer de nouveaux débouchés rémunérateurs pour les producteurs bio, notamment en restauration collective.

Pilote :	Partenaires :	Cibles :
CCCS, ADABIO	CASMB, La Bio d'Ici, Les yeux fermiers, Pain de Belledonne	Agriculteurs Acheteurs Consommateurs

Descriptif de l'action et étapes :

- Diagnostic du potentiel bio en Cœur de Savoie : identification des filières existantes, des freins et leviers au développement, recensement des exploitations candidates à la conversion (enquête auprès des agriculteurs)
- Accompagner la conversion des exploitations agricoles vers l'agriculture biologique : proposer des prédiagnostics, voir des aide à la certification bio ?
- Proposer des accompagnements collectifs sur les techniques issues de l'AB : journées techniques, visites de fermes bio, échanges entre agriculteurs.
- Structurer les débouchés bio locaux : marchés, restauration collective, projet de magasin de producteurs 100% bio à Montmélian. Faciliter la mise en réseau pour créer des partenariats de filières entre producteurs, transformateurs et distributeurs (magasins spécialisés et GMS).
- Améliorer la connaissance et la visibilité de l'offre bio du territoire.
- Mener des actions de sensibilisation auprès des consommateurs, poursuivre des actions type "rendez-vous en Terre Bio" afin de sensibiliser différents publics (élus, restaurateurs, distributeurs, etc.).

Calendrier 2026-2030 :**Avancement de l'action : En projet**

2026 : étude et 1ers accompagnements à la conversion, 1 ou 2 journées techniques collectives

2027-30 : poursuite prédiagnostics, mise en place d'une aide à la certification bio par la CCCS ?

Budget prévisionnel :**Financements :**

Etude initiale : 5 000 €

Journée technique : 2 000 €

Accompagnement indiv : 1400 €/ferme

50% Fond vert PCAET

Contrat territorial (fiche action agriculture-forêt)

Indicateurs de suivi :

Nombre de journées techniques réalisés : [objectif : 1 à 2/an]

Nombre d'accompagnements individuels réalisés : [objectif : 1 à 2/an]

Nombre d'actions de sensibilisation à l'AB

Indicateurs d'impacts :

Proportion de surface agricole utilisée (SAU) cultivée en bio du territoire (*indicateur SNANC 5.5*) :

T0 (2024) : 7% de la SAU soit 790 ha ; [Objectif : 20 % en 2030]

Proportion et nombre d'exploitations agricoles certifiées bio :

T0 (2024) : 20 % soit 76 fermes ; [Objectif : 25 % en 2030]



Axe 2 - Accélérer la transition agroécologique et la diversification des cultures

2.2 Diversifier les cultures et structurer des filières alimentaires territorialisées

Fiche action N°2.2.1

Accompagner le développement et la structuration de filières végétales

Thème SNANC : 5-Production

Contexte et enjeux :

Les productions alimentaires telles que les fruits et légumes (1,7 % de la SAU) sont déficitaires, d'où les enjeux autour de l'installation de nouveaux porteurs de projets et de la diversification des exploitations en place. Après 4 ans d'expérimentation de la culture de lentilles - et de pois chiche en 2025 - l'enjeu est de proposer un accompagnement plus large à la diversification, et mobiliser en ce sens les financements des mesures compensatoires collectives agricoles liées à l'extension de la zone d'activité de Plan Cumin.

Objectifs :

Renforcer l'autonomie alimentaire et la résilience du territoire en développant des filières végétales locales (céréales, légumineuses, fruits et légumes).

Accompagner les exploitations agricoles à la diversification de leurs productions et de leurs assolements.

Pilote :

Partenaires :

Cibles :

CCCS

CASMB, GTPL, AD2M, ADABIO,
Syndicat des producteurs de
fruits de Savoie, Oxyane

Agriculteurs et porteurs de projet

Descriptif de l'action et étapes :

- Poursuivre l'expérimentation de la culture de légumineuses (lentilles, pois chiches) : accompagner techniquement les agriculteurs volontaires pour tester différents itinéraires techniques, participer aux coûts de l'expérimentation (coût des semences et du tri après récolte), faciliter les débouchés en circuits courts et notamment pour la restauration collective.
- Développer la culture de céréales panifiables et leurs débouchés en circuits courts. Exemple de Pain de Belledonne sur la filière blé panifiable : un modèle à dupliquer ?
- Travailler à une structuration collective pour les débouchés en maraîchage diversifiée AB.
- Développer la culture de légumes plein champ pour répondre à de nouveaux débouchés : restauration collective et commerciale, grande et moyenne distribution.
- Encourager les installations et projets de diversification en arboriculture
- Proposer un suivi technico-économique aux exploitations agricoles qui sont volontaires pour s'engager dans un projet de diversification.

Calendrier 2026-2030 :

Avancement de l'action : En projet

2026 : renouvellement expérimentation lentilles et pois chiche

2027-2028 : accompagnement technique sur d'autres productions en diversification

Budget prévisionnel :

Financements :

Semences : 2 000 €/an

Tri : 1 000 €/an

Accompagnement technique (5j/an) : 4 200 €/an

Contrat départemental ?

MCC agricoles de Plan Cumin ?

CCCS

Indicateurs de suivi :

Nombre d'expérimentations (surfaces et nombre d'agriculteurs)

Nombre de jours d'accompagnement techniques sur ces filières

Indicateurs d'impacts :

Proportion de surface agricole utilisée (SAU) cultivée en légumineuses du territoire (*indicateur SNANC 5.6*) :

Surfaces en maraichage, légumes plein champ, petits fruits, fruits, céréales panifiables

Axe 2 - Accélérer la transition agroécologique et la diversification des cultures

2.2 Diversifier les cultures et structurer des filières alimentaires territorialisées

Fiche action N°2.2.2

Accompagner la création et la pérennisation d'outils de transformation collectifs

Thème SNANC : 6-Transformation - distribution

Contexte et enjeux :

Suite à l'étude de faisabilité pour une légumerie-conserverie menée en 2022-2023, la Communauté de communes a lancé un Appel à Manifestation d'Interêt "Conserverie" en 2024 afin d'identifier un ou des porteurs de projet. Ce sont 2 projets lauréats de l'AMI qui ont été accompagné en 2024-25 :

- La Conserverie de la Combe à Planaise, qui a débuté son activité de transformation à façon au printemps 2025.
- 5 fermes maraîchères réunies dans le collectif "Sciences Pot" pour la création d'un atelier de transformation collectif - à l'horizon 2026-27.

Objectifs :

Faciliter l'émergence de projets collectifs de transformation alimentaire.

Accompagner techniquement, juridiquement et financièrement les porteurs de projets.

Favoriser la mise en réseau des producteurs, transformateurs, acheteurs, afin de structurer des filières locales.

Sécuriser la viabilité économique et l'ancrage territorial de ces outils.

Pilote :

Partenaires :

Cibles :

CCCS

CASMB, ADABIO

Agriculteurs et transformateurs
Conserverie de la Combe,
Collectif Sciences Pot

Descriptif de l'action et étapes :

- Promouvoir et suivre le développement de l'activité de la Conserverie de la Combe auprès des producteurs locaux
- Accompagner le collectif "Sciences Pot" pour l'installation et le lancement d'un laboratoire de transformation collectif.
- Réaliser une veille sur les outils de transformation existants sur le territoire et par filière, identifier les besoins en outils collectifs (par exemple pour le tri des lentilles si une filière se développe localement).
- Communication et valorisation des outils existants pour encourager leur utilisation.
- Accompagnement à la création et/ou l'évolution d'outils de transformation suivant les besoins (dimensionnement, itinéraires techniques, débouchés commerciaux).



Calendrier 2026-2030 :

Avancement de l'action : Engagée

2026 : Suivi du développement de l'activité de la conserverie de la Combe. Accompagnement du projet collectif « Sciences Pot » pour l'aménagement d'un laboratoire de transformation existant.

2027-2030 : veille sur les outils de transformation existants et les nouveaux besoins.

Budget prévisionnel :

Financements :

Subventions à l'investissement via les MCC agricoles de Alp'Arc :

- 19 500 € pour la conserverie de la Combe (versée en 2025)

- 50 000 € pour le projet de Sciences Pot

Indicateurs de suivi :

Nombre de producteurs concernés

Indicateurs d'impacts :

Nombre d'outils de transformation de produits durables et de qualité créés ou maintenus sur la durée du PAT (*indicateur SNANC 6.2*) :

[Objectif : 2 outils de transformation créés suite à l'AMI Conserverie]



Axe 2 - Accélérer la transition agroécologique et la diversification des cultures

Fiche action N°2.3

Valoriser les espaces pastoraux et les systèmes d'élevage extensifs*Thème SNANC : 4-Ressources, biodiversité, changement climatique***Contexte et enjeux :**

Les prairies représentent 60% de la surface agricole utile du territoire, celles-ci sont valorisées et entretenus par les éleveurs et leurs troupeaux (bovins, ovins, caprins).

Le territoire de Cœur de Savoie est concerné par 3 Programmes Agro-Environnementaux et Climatiques, sur chaque massif : Belledonne, Bauges et Chartreuse. La collectivité est plus particulièrement investie sur le PAEC de Belledonne, et a accompagné les 2 campagnes de contractualisation des MAEC en 2023 et 2024. Les éleveurs côté Belledonne sont également éligibles à des financements du Plan Pastoral Territorial pour certains investissements.

Objectifs :

Soutenir et promouvoir les systèmes d'élevages herbagers et les pratiques extensives sur les prairies à enjeux environnementaux (alpages, pelouses sèches, zones humides).

Pilote :

CCCS, CCLG, PNRC, PNRB

Partenaires :CASMB,
SEA 73,
CEN 73,
CD73**Cibles :**

Eleveurs, AFP

Descriptif de l'action et étapes :

- Suivre et renouveler les Programmes Agro-environnementaux et Climatiques de Belledonne, Bauges, et Chartreuse : suivi à mi-parcours des engagements MAEC et des plans de gestion en alpage.
- Suivre et renouveler le Plan Pastoral Territorial (PPT) de Belledonne , faire connaître aux éleveurs la SICA pastorale de Belledonne en vue de faciliter la mobilisation des financements du PPT.
- Sensibiliser les usagers de la montagne aux enjeux du pastoralisme : déploiement et maintien d'une signalétique adaptée sur les alpages et itinéraires de randonnée.
- Accompagner les Associations Foncières Pastorales (sur Belledonne 3 AFP, à Montendry, et au Pontet : Les Adrets et blâches, le Replat) : réalisation de diagnostics pastoraux, mise à jour des conventions pluriannuelles de pâturage, élaboration de feuilles de route pour la réalisation de travaux d'amélioration (points d'eau, accès, débroussaillage...).

Calendrier 2026-2030 :

Avancement de l'action : Engagée

2026 : suivi à mi-parcours des agriculteurs engagés en MAEC, élaboration nouveau PPT Belledonne

2027 -2028 : bilan et élaboration des nouveaux PAEC 2028-32

2028-2030 : nouvelles campagnes de contractualisation MAEC

Budget prévisionnel :

Financements :

PAEC Belledonne - suivi des engagements MAEC 70 % Département 9 000 €
à mi-parcours en 2026 (18 visites) : 13 000 € 30 % CCCS 4 000 €

Indicateurs de suivi :

Nombre de projets d'investissement financés via le Plan Pastoral Territorial

Nombre de plan de gestion renouvelé en alpage

Nombre de suivi des engagements MAEC

Indicateurs d'impacts :

Nombre d'hectares contractualisés en MAEC

Nombre d'agriculteurs engagées en MAEC

Maintien des surfaces pastorales exploitées



Axe 2 - Accélérer la transition agroécologique et la diversification des cultures

Fiche action N°2.4

Développer la méthanisation agricole comme levier de transition énergétique et de valorisation des déchets organiques

Thème SNANC : 4- Ressources, biodiversité, changement climatique ; 6-Transformation-distribution

Contexte et enjeux :

Adoption d'une charte de développement des projets de méthanisation agricole en Cœur de Savoie en 2023. La charte définit des critères d'acceptabilité des futurs projets : gouvernance, concertation, critères agricoles et en particulier sur le plan d'approvisionnement du méthaniseur (en priorité les effluents d'élevage, exclusion des cultures principales, limitation de la proportion de CIVE), critères environnementaux.

Objectifs :

Accompagner les projets de méthanisation portés par les agriculteurs du territoire.
Valoriser en économie circulaire les déchets organiques issus de l'agriculture et de l'agroalimentaire.
Créer des synergies entre acteurs agricoles, énergétiques et collectivités.

Pilote :

Partenaires :

Cibles :

CCCS

Réseau "Territoires Engagés pour les Gaz Renouvelables",
Solagro

Porteurs de projet,
Agriculteurs,
Entreprises agro-alimentaires

Descriptif de l'action et étapes :

- Participation de la Communauté de communes à un réseau national "Territoires Engagés pour les Gaz Renouvelables"
- Mettre à jour l'état des lieux du gisement mobilisable sur le territoire par une enquête auprès des agriculteurs (effluents d'élevage, CIVE, résidus de culture) et des entreprises de l'agroalimentaire (biodéchets), analyse des réponses et synthèse par Solagro.
- Organiser des réunions d'information et de sensibilisation auprès des agriculteurs intéressés, proposer des visites de sites exemplaires, diffuser des supports pédagogiques.
- Accompagner les porteurs de projet sur les volets technique, administratif et financier, faciliter la mise en relation avec des bureaux d'études et des partenaires techniques.

Calendrier 2026-2030 :

Avancement de l'action : En projet

2026 : restitution de l'étude du gisement mobilisable par Solagro auprès des agriculteurs et entreprises de l'agroalimentaire concernés.

2027-2030 : accompagnement à l'émergence d'un projet de méthanisation en Cœur de Savoie

Budget prévisionnel :

Financements :

Expertise Solagro pour l'étude du gisement
intégrée dans l'accompagnement du réseau
TEGR

Indicateurs de suivi :

Nombre de réunions d'information et de sensibilisation

Indicateurs d'impacts :

Développement d'un projet de méthanisation agricole

Projet Alimentaire Territorial Cœur de Savoie - Plan d'actions 2026-2030

Axe 3 : Reterritorialiser notre alimentation

3.1 Accompagner l'évolution de la restauration collective vers plus de produits locaux et de qualité**Fiche action N°3.1.1****Accompagner les communes et les établissements publics volontaires sur l'évolution de leur restauration collective***Thème SNANC : 8-Restauration collective***Contexte et enjeux :**

Suite à un 1er diagnostic territorial de la restauration collective en 2021 et la mise en place de groupe de travail par secteur en 2022, 2 projets de cuisine centrale ont fait l'objet d'études de faisabilité économique et juridique : 1 projet à Montmélian et 1 projet mutualisé avec la Maurienne.

En parallèle de ces projets, l'accompagnement des communes s'est traduit par un appui lors du renouvellement des marchés de fourniture des repas, et par une formation en 2023, animée par l'ADABIO, intitulée "définir son projet de restauration collective durable". Un des enjeux du PAT 2 est de poursuivre l'accompagnement des établissements volontaires vers une démarche d'amélioration de la qualité des repas servis et de structuration de filières locales.

Objectifs :

Accompagner les communes et les établissements publics vers une restauration collective durable et les outiller pour atteindre les objectifs EGALIM (sourcing, menus, marchés publics...).

Pilote :	Partenaires :	Cibles :
CCCS	ADABio, CASMB, SCIC La Bio D'ici, Département Savoie	Communes, Syndicats scolaires, autres établissements publics

Descriptif de l'action et étapes :

- Mettre à jour le recensement des structures intéressées et des besoins en terme d'accompagnement sur la restauration collective : atteintes des objectifs EGALim, appui lors du renouvellement des marchés, formations, etc.
- Suivre les évolutions des pratiques de la restauration scolaire, en lien avec la plateforme ma-cantine.gouv.fr et le PAT de la Savoie.
- Proposer un diagnostic initial aux structures intéressées et construire un plan d'action concerté et un accompagnement technique individualisé.
- Mutualiser des moyens techniques (groupement de commande) et de formations des agents, visites de site, partage d'expériences.
- Accompagner le déploiement d'un repas 100 % local avec l'association « Le Grand Repas »
- Associer les fournisseurs potentiels de la restauration collective : les producteurs mais aussi les entreprises agroalimentaires locales (en lien avec l'accompagnement de l'ARAG) telles que Pain de Belledonne. Accompagner les agriculteurs pour répondre aux appels d'offre de la restauration collective.

Calendrier 2026-2030 :**Avancement de l'action : Engagée**

2026 : mise à jour du diagnostic de la restauration collective et des besoins d'accompagnement, appui à la télédéclaration sur ma-cantine pour les communes

2027-2028 : organisation de formations collectives ou journées techniques, accompagnements individualisés des établissements volontaires, participation au « Grand Repas » ?

2029-2030 : suivi des établissements engagés et accompagnement de nouveaux établissements

Budget prévisionnel :**Financements :**

Budget annuel accompagnement collectif :

5 000 €/an

Contrat départemental (40%)

Budget accompagnement individualisé :

Planification écologique PAT 2 ?

à préciser suivant les besoins identifiés

Indicateurs de suivi :

Proportion de restaurants collectifs ayant réalisés leur télédéclaration sur "ma cantine" par rapport au nombre total de restaurants collectifs sous la compétence des partenaires du PAT (*indicateur SNANC 8.1.1*) :

T0 : 19 % (7 télédéclaration en 2025 / 36 cantines inscrites)

[Objectif : 100 % des établissements scolaires de Cœur de Savoie]

Indicateurs d'impacts :

Taux d'approvisionnement dans les restaurants collectifs sous la compétence des partenaires du PAT (*indicateur SNANC 8.1.2*) :

- en produits durables et de qualité : [Objectif : 50 %]
- en produits bio : [Objectif : 20 %]
- en viande et poisson durables et de qualité [Objectif : 60 %]

Nombre de personnels de restauration collective formés en lien avec les objectifs de la loi EGalim (*indicateur SNANC 8.2*) : [Objectif : 50 personnes]

Axe 3 : Reterritorialiser notre alimentation

3.1 Accompagner l'évolution de la restauration collective vers plus de produits locaux et de qualité**Fiche action N°3.1.2****Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective***Thème SNANC : 3-Gaspillage alimentaire ; 8-Restauration collective***Contexte et enjeux :**

La réduction du gaspillage alimentaire reste un enjeu prioritaire pour la restauration collective avec en moyenne 100g de nourriture jetée par jour et par convive (source ADEME 2024). Bien qu'une obligation de réalisation de diagnostic soit en place depuis 2020 (loi EGalim), de nombreuses cantines scolaires n'ont pas encore établi ce diagnostic et pourraient bénéficier d'un appui technique (méthodologie, matériel). La sensibilisation des convives est également à poursuivre. Le département a notamment déployé une campagne de sensibilisation des collégiens avec des conseillers de la cité du goût (CMA) en 2024-25.

Objectifs :

Réduire significativement les quantités de nourriture gaspillées en restauration collective.
Impliquer les convives, les équipes de cuisine et les élus dans une démarche de transition alimentaire.
Mettre en place des outils de diagnostic, de suivi et d'amélioration continue.

Pilote :**Partenaires :****Cibles :**

CCCS

ADABio, CASMB
Département Savoie,
CMA – cité du goûtCommunes, Syndicats scolaires, autres
établissements publics**Descriptif de l'action et étapes :**

- Réaliser des diagnostics du gaspillage alimentaire dans les établissements volontaires : campagnes de pesées (méthodologie ADEME, prêt de matériel de pesée)
- Sensibiliser et former le personnel de cuisine et des agents de service.
- Mener des actions de sensibilisation auprès des convives et des familles.
- Suivre et évaluer la progression des établissements engagés : nouvelles campagnes de pesées, indicateurs de progression.
- Mutualiser les bonnes pratiques entre établissements, proposer et organiser un défi anti-gaspi inter-établissements sur le territoire
- Associer le service déchets pour faciliter une gestion et valorisation locale des biodéchets (accompagnement au compostage sur site, dons éventuels ?).

**Calendrier 2026-2030 :****Avancement de l'action : En projet**

2026 : recensement des établissements qui souhaitent un accompagnement / diagnostic.

Lancement d'un défi anti-gaspi et d'un groupe de travail inter-établissements.

2027-2030 : suivi des établissements engagés, proposition d'outils de sensibilisation, voir de formations

Budget prévisionnel :**Financements :**

Coût diagnostic gaspillage alimentaire par établissement ?

Contrat départemental (40%)
Planification écologique PAT 2 ?
ADEME ?

Indicateurs de suivi :

Proportion d'établissements de restauration collective ayant mis en place un diagnostic et un plan d'action de lutte contre le gaspillage alimentaire (*indicateur SNANC 3.2*) :

T0 : non connu

[Objectif : 50 % des cantines scolaires de Cœur de Savoie]

Indicateurs d'impacts :

Nombre de personnes sensibilisées a la lutte contre le gaspillage alimentaire (indicateur SNANC 3.1) :

[Objectif : 200 personnes/an]

Axe 3 : Reterritorialiser notre alimentation

3.1 Accompagner l'évolution de la restauration collective vers plus de produits locaux et de qualité

Fiche action N°3.1.3

Etudier la faisabilité et structurer un projet de cuisine centrale intercommunale

Thème SNANC : 8-Restauration collective

Contexte et enjeux :

La cuisine centrale de Montmélian a arrêté son activité fin 2024 pour des raisons structurelles et budgétaires. Aussi, la 2ème phase de l'étude de programmation pour une nouvelle cuisine centrale a été suspendue en 2024 car les aspects politiques, juridiques et financiers n'étaient pas sécurisés. Néanmoins le projet n'est pas abandonné, et le PAT 2 constitue une opportunité pour étudier la faisabilité d'un outil mutualisé de production locale des repas à l'échelle intercommunale.

Objectifs :

Etudier la mutualisation d'une cuisine centrale intercommunale pour couvrir les besoins en restauration collective des communes et des services de Cœur de Savoie - qui permettrait de :

- Favoriser l'utilisation de produits locaux et sous signes de qualité,
- Réduire les coûts logistiques et de production,
- Améliorer la qualité nutritionnelle des repas,
- Structurer des débouchés pour les producteurs du territoire.

Pilote :

Partenaires :

Cibles :

CCCS, Communes, Syndicats
scolaires, CIAS, La Partageraie

Producteurs, CASMB,
SCIC La Bio D'ici

Descriptif de l'action et étapes :

- Mise à jour du diagnostic la restauration collective : recensement des besoins des collectivités, des infrastructures existantes, de la production agricole locale et des circuits de distribution ;
- Concertation avec les parties prenantes, en 1^{er} lieu les communes en charge de restauration scolaire ;
- Étude comparative de modèles de cuisines centrales : gestion publique en régie, délégation de service, SEM, etc. ;
- Analyse de la faisabilité technique : localisation possible, capacité, équipements nécessaires, normes sanitaires ;
- Étude de la faisabilité économique : investissements, coûts de fonctionnement, modèles de financement ;
- Restitution des résultats et scénarios d'implantation, décision sur l'opportunité d'engager une phase opérationnelle (études techniques, financement, montage juridique).

Calendrier 2026-2030 :

Avancement de l'action : En projet

2026 : concertation auprès des communes (post élections municipales), lancement d'une étude de faisabilité

2027 : étude de programmation

2028 : concours de maîtrise d'œuvre

Budget prévisionnel :

Financements :

90 000 € études complémentaires

Contrat départemental (40%)

Planification écologique PAT 2 ?

Indicateurs de suivi :

Réalisation des études complémentaires

Indicateurs d'impacts :

Engagement d'une phase opérationnelle

Axe 3 : Reterritorialiser notre alimentation

3.2 Développer et promouvoir les circuits courts et l'agritourisme

Fiche action N°3.2.1

Développer les points de vente directe sur le territoire

Thème SNANC : 6-Transformation distribution

Contexte et enjeux :

Les circuits courts connaissent une dynamique positive sur le territoire depuis plusieurs années : 130 producteurs pratiquent la vente directe pour au moins une partie de leurs productions (dont une centaine renseignés sur la cartographie en ligne) ; les marchés hebdomadaires ; les AMAP et des magasins de producteurs en périphérie du territoire (Pontcharra, La Ravoire, Albertville).

Objectifs :

Améliorer la visibilité des productions et producteurs en vente directe.

Augmenter la part de l'approvisionnement en circuits courts des habitants de Cœur de Savoie.

Pilote :

Partenaires :

Cibles :

CCCS

Les Marchés de la Combe,
Les Yeux Fermiers, producteurs,
PNR Bauges et Chartreuse,
Département de la Savoie,
OT Cœur de Savoie, SRVS,
CASMB, ADABio

Consommateurs

Descriptif de l'action et étapes :

- Mettre à jour la carte des producteurs du territoire en circuit court (en ligne et version papier).
- Promouvoir et suivre le développement de nouveaux points de vente direct tels que les marchés itinérants de la Combe ou l'association Les Yeux Fermiers pour la création d'un magasin de producteurs AB sur le secteur de Montmélian (accompagné par la CASMB et l'ADABio).
- Améliorer la visibilité des producteurs locaux sur les marchés de plein vent, en lien avec l'action du PAT de la Savoie.
- Signalétique vente directe à la ferme : poursuite de l'action du PNR Bauges, nouvelle action développée sur le PNR Chartreuse. Etudier la faisabilité technique et financière d'une signalétique pour l'ensemble des fermes en vente directe sur Cœur de Savoie (y compris sur les communes en dehors des 2 parcs).



Calendrier 2026-2030 :

Avancement de l'action : Engagée

2026-2027 : Expérimentation sur la signalétique des producteurs locaux sur les marchés de plein vent.

Nouvelle édition de la carte des producteurs de Cœur de Savoie en circuits courts.

Lancement du magasin de producteurs « les yeux fermiers ».

2028-2030 : poursuite de la promotion des circuits courts, appui à de nouveaux projets collectifs

Budget prévisionnel :

Financements :

Réédition de la carte des producteurs : 5000 €

Signalétique vente directe : à chiffrer

Soutien aux projets collectifs : à préciser suivant les demandes

Contrat départemental (40%)

FEADER (dispositif 304)

LEADER ?

Indicateurs de suivi :

Mise en place d'outils de communication : carte, signalétique vente directe, bâches sur les marchés

Indicateurs d'impacts :

Part des fermes avec vente en circuits courts de proximité :

T0 : 46 % en 2020 (source RGA) [Objectif : 50 %]

Création de nouveaux points de vente directe :

[Objectif : un nouveau magasin de producteur sur le secteur de Montmélian]

Projet Alimentaire Territorial Cœur de Savoie - Plan d'actions 2026-2030

Axe 3 : Reterritorialiser notre alimentation

3.2 Développer et promouvoir les circuits courts et l'agritourisme

Fiche action N°3.2.2

Favoriser l'interconnaissance entre agriculteurs, transformateurs, distributeurs et restaurateurs

Thème SNANC : 6-Transformation distribution

Contexte et enjeux :

Au-delà de la vente directe, d'autres opportunités commerciales sont à développer pour les producteurs de Cœur de Savoie que ce soit auprès des distributeurs (79 % des achats alimentaires des ménages savoyards se font en grande surface), des entreprises de l'agroalimentaire ou des restaurateurs. En 2025 une démarche est initiée avec l'appui du Comité Auvergne Rhône Alpes Gourmand (ARAG) pour associer à la dynamique du PAT des entreprises locales de transformation agroalimentaire.

Objectifs :

Créer de nouveaux débouchés commerciaux pour les producteurs auprès des enseignes de distribution, des entreprises de l'agroalimentaire et des restaurateurs.

Faciliter l'interconnaissance entre producteurs, transformateurs, distributeurs et restaurateurs - et la logistique en circuits courts.

Pilote :	Partenaires :	Cibles :
CCCS	La Charrette, Département Savoie, Comité ARAG, CASMB, ADABIO, CMA	Agriculteurs, transformateurs, entreprises agroalimentaires, distributeurs (GMS), restaurateurs

Descriptif de l'action et étapes :

- Faciliter la mise en relation directe du producteur avec les enseignes du territoire :
Diffuser l'offre de produits locaux auprès des acheteurs sous un format adapté type "catalogue".
Organiser des temps d'interconnaissance type salon BtoB entre producteurs, transformateurs, restaurateurs, distributeurs et acheteurs publics.
- Accompagner la structuration des producteurs sur certaines filières, notamment en maraîchage, pour répondre à des marchés en volume (enseignes de la grande distribution).
- Associer les entreprises de l'agroalimentaire suite au projet partenarial avec le comité ARAG pour développer des filières locales.
- Suivre et faciliter le développement de l'activité de La Charrette - réseau social des circuits courts alimentaires - sur le territoire conjointement à l'action du PAT de la Savoie.

Calendrier 2026-2030 :

Avancement de l'action : En projet

2026 : Poursuite de l'accompagnement des entreprises de l'agroalimentaire, sur le volet approvisionnement local et sur le marché de la restauration collective.

2027-2028 : Accompagnement à la structuration de filières pour répondre aux besoins des entreprises de transformation et de distribution.

Organisation de rencontres entre producteurs et professionnels de l'alimentaire.

2029-2030 : Sensibiliser les restaurateurs aux enjeux de l'approvisionnement local.

Budget prévisionnel :

Financements :

Accompagnement ARAG financé par la DRAAF
Accompagnement à la structuration de filière :
à chiffrer

Indicateurs de suivi :

Nombre de rencontres interprofessionnels
Nombre de mise en relation

Indicateurs d'impacts :

Nombre de partenariats engagés avec des structures de distribution, restauration commerciale, transformation, commerce de gros et/ou CMA, CCI (*indicateur SNANC 6.3*) :
T0 : 2 (CMA, Pain de Belledonne) [Objectif : 5]

Projet Alimentaire Territorial Cœur de Savoie - Plan d'actions 2026-2030

Axe 3 : Reterritorialiser notre alimentation

3.2 Développer et promouvoir les circuits courts et l'agritourisme

Fiche action N°3.2.3

Accompagner les agriculteurs au développement et à la promotion de l'agritourisme

Thème SNANC : 6-Transformation - distribution

Contexte et enjeux :

La stratégie touristique de l'Office de Tourisme Cœur de Savoie est notamment axée sur l'agritourisme responsable. De nombreuses animations sont déclinées : des apéro-vignes aux gouters à la ferme, en passant par vignobles en scène – rendez-vous incontournables de l'oenotourisme et du label « Vignobles et découverte ».

Objectifs :

Valoriser le patrimoine agricole et alimentaire du territoire auprès des habitants et des touristes

Pilote :	Partenaires :	Cibles :
Office de Tourisme Cœur de Savoie, CCCS	CASMB et le réseau Bienvenue à la Ferme (BAF), SRVS, Les marchés de la Combe, la FACIM	Touristes et habitants

Descriptif de l'action et étapes :

- Animer un groupe de travail avec les acteurs de l'agritourisme.
- Accompagner la communication des événements agritouristiques.
- Développer et proposer de nouvelles offres agritouristiques : favoriser l'ouverture au public des fermes, impliquer plus d'agriculteurs.
- Assurer le modèle économique de l'activité agritouristique pour les producteurs (en particulier hors viticulture).
- S'appuyer sur le réseau Bienvenue à la ferme, promouvoir et soutenir les portes ouvertes annuelles « Prenez la clé des champs » (1^{er} we de mai).
- S'appuyer sur le réseau des restaurateurs et des hébergeurs : développer l'approvisionnement local auprès de la restauration commerciale, proposer des « paniers de bienvenue » aux hébergeurs ?



Calendrier 2026-2030 :

Avancement de l'action : Engagée

2026 : Poursuite des événements agritouristiques et de la coordination par l'OT (goûters à la ferme, apéro'vignes, vignobles en scène).

Nouveau partenariat entre la CCCS et le réseau BAF pour les portes ouvertes « prenez la clé des champs ».

2027-2028 : Accompagnements de « nouveaux » agriculteurs pour développer une offre agritouristique.

2029-2030 : Mise en réseau des producteurs, restaurateurs et hébergeurs autour d'actions de valorisation du patrimoine alimentaire (panier de bienvenue ?)

Budget prévisionnel :

Financements :

LEADER ?

Indicateurs de suivi :

Nombre de producteurs impliqués

Indicateurs d'impacts :

Nombre de manifestations agritouristiques et nombre de visiteurs (goûters à la ferme, apéro'vignes, vignobles en scène, piques-niques fermiers, marchés de producteurs)

Projet Alimentaire Territorial Cœur de Savoie - Plan d'actions 2026-2030

Axe 3 : Reterritorialiser notre alimentation

3.3 Sensibiliser et éduquer à une alimentation saine durable et locale

Fiche action N°3.3.1

Poursuivre le programme pédagogique "du champ à l'assiette"

Thème SNANC : 9-Education ; 2-Nutrition sante

Contexte et enjeux :

Depuis 2022-2023 un programme pédagogique sur les enjeux de l'agriculture locale et de l'alimentation est proposé aux établissements scolaires du primaire, avec 10 à 12 classes sensibilisées par an, et 2 modules au choix : la mise en place d'un potager pédagogique ou une visite de ferme couplée à une animation en classe.

Objectifs :

Sensibiliser et éduquer les enfants et jeunes de Cœur de Savoie aux enjeux agricoles du territoire et à une alimentation saine, locale et durable.

Pilote :	Partenaires :	Cibles :
CCCS	ADABIO, CASMB - BAF, CPIE Savoie - Agate, Environnement et Partage, CMA, La Popote	Ecoles primaires de Cœur de Savoie : élèves, enseignants, parents d'élèves. Accueils de loisirs, espaces jeunes.

Descriptif de l'action et étapes :

Poursuivre et étoffer le programme pédagogique "du champ à l'assiette" dans les écoles du territoires (36 écoles et 3500 élèves) :

- S'appuyer sur les partenaires locaux pour diversifier les animations proposées : en classe, au jardin et sur les fermes.
- Mobiliser plus de producteurs et à proximité des écoles concernées pour créer du lien.
- Proposer des outils pédagogiques aux enseignants en complément des animations proposées (exemple de la malette "Goutodebat" développée par l'AFOGC 01) et faire le lien avec les contenus des programmes scolaires.
- Rechercher des financements pour péreniser le programme pédagogique.

Proposer des animations adaptées dans les structures d'accueil en gestion par la Communauté de communes tels que les accueils de loisirs et les espaces jeunes.



Calendrier 2026-2030 :

Avancement de l'action : Engagée

2026 : Poursuite du programme pédagogique auprès de 12 classes

2027-2030 : Diversifier les animations pédagogiques, développer des actions de sensibilisation auprès des accueils de loisirs et espaces jeunes de Cœur de Savoie.

Budget prévisionnel :

Financements :

Budget annuel animations scolaires :
14 000 €/an

Contrat départemental (40%) pour 2026

Indicateurs de suivi :

Nombre d'animations :

T0 : en 2025, 30 animations réalisées auprès de 10 classes

[Objectif : 20 à 30 animations/an en milieu scolaire]

Indicateurs d'impacts :

Nombre d'enfants scolarisés ayant bénéficié d'actions d'éducation à l'alimentation et au goût (*indicateur SNANC 9.3*) :

T0 : en 2025, 228 élèves du primaire sensibilisés par le programme pédagogique « du champ à l'assiette »

[objectif : en moyenne 250 élèves sensibilisés/an]

Axe 3 : Reterritorialiser notre alimentation

3.3 Sensibiliser et éduquer à une alimentation saine durable et locale

Fiche action N°3.3.2

Sensibiliser le grand public sur l'agriculture et l'alimentation de proximité*Thème SNANC : 9-Education ; 2-Nutrition sante***Contexte et enjeux :**

Plusieurs partenaires locaux du PAT (La Popote, La Partageraie, Bien Vivre en Val Gelon...) mènent des actions de sensibilisation et d'éducation alimentaire auprès d'un public varié. Un des enjeux partagés est de toucher un public non averti et de mobiliser toutes les générations. A cette fin il semble nécessaire de massifier ces actions éducatives, notamment en facilitant la coordination et la mutualisation de ressources.

Objectifs :

Essaimer les actions de sensibilisation sur l'ensemble du territoire afin d'accompagner les changements de comportement alimentaire en faveur de la transition écologique.

Favoriser la coopération interacteurs au sein des territoires pour une alimentation durable.

Promouvoir le vivre ensemble en favorisant le dialogue entre agriculteurs, habitants, élus.

Pilote :

CCCS,
La Popote,
La Partageraie,
BVVG

Partenaires :

Office de Tourisme, CMA,
ADABio, CASMB et le réseau
Bienvenue à la Ferme, PNRB,
Tous Paysans, la FACIM, CIAS

Cibles :

Habitants de Cœur de Savoie

Descriptif de l'action et étapes :

- Essaimer des ateliers "cuisine et alimentation durable" sur le territoire avec des structures relais telles que La Partageraie, BVVG, La Popote, les espaces jeunes... : Défis Famille à Alimentation Positive, ateliers cuisine famille et/ou intergénérationnel (en lien avec le CIAS). Etudier la faisabilité technique de s'équiper d'une cuisine mobile pour mutualiser le matériel nécessaire à ce type d'animation.
- Communiquer et sensibiliser via des ambassadeurs du bien vivre alimentaire (projet porté par La Popote).
- Proposer des temps forts autour de l'alimentation ouverts à tous : Mois du Développement Durable de la CCCS, Festival Alimenterre (soirées projection-débat), cafés Popote, etc.
- Investir des événements non liés à la thématique de l'alimentation : proposer des ateliers "alimentation" lors des événements du territoire (fête du jeu, journée de la petite enfance, marchés, permanence de l'Office de Tourisme en période estivale...).
- Créer du lien entre les agriculteurs et les habitants : développement de chantiers participatifs avec l'association « Tous Paysans » (convention de partenariat depuis 2025), organisation des cafés Popote.
- Concilier les usages et mettre en place de la médiation : campagne de sensibilisation "La campagne...Respect" coordonnée par le Parc Naturel Régional des Bauges.



Calendrier 2026-2030 :

Avancement de l'action : En projet

2026-2027 : Poursuite des animations autour de l'alimentation par les partenaires, travail collectif de coordination et de mutualisation de ressources pédagogiques.

Lancement du projet « ambassadeurs du bien vivre alimentaire » par La Popote (financement PNA).

2028-2030 : Essaimage des actions de sensibilisation autour de l'alimentation durable.

Budget prévisionnel :

Financements :

Budget anim grand public CCCS : 2000 €/an
Budget La Popote / projet « ambassadeurs » :
28 000 € pour 2026-2027

CCCS, Contrat départemental ?
AAP PNA (projet de La Popote lauréat)

Indicateurs de suivi :

Nombre d'animations

Indicateurs d'impacts :

Nombre de personnes sensibilisées par les actions du PAT en matière d'accompagnement / d'éducation à l'alimentation (*indicateur SNANC 9.4*)

[Objectif : 100/an soit 500 personnes sur la durée du PAT]

Nombre de personnes adultes sensibilisées sur les objectifs du PNNS (*indicateur SNANC 2.4*)

[Objectif : 100/an soit 500 personnes sur la durée du PAT]

Axe 3 : Reterritorialiser notre alimentation

3.3 Sensibiliser et éduquer à une alimentation saine durable et locale

Fiche action N°3.3.3

Créer et structurer un réseau local de fermes et d'acteurs de l'éducation alimentaire

Thème SNANC : 9-Education ; 7-Emploi

Contexte et enjeux :

Afin d'augmenter la capacité du territoire à sensibiliser tout type de public, il apparaît aujourd'hui nécessaire de structurer et coordonner un réseau local de fermes et d'acteurs de l'éducation alimentaire. Celui-ci s'appuierait en 1^{er} lieu sur le réseau Bienvenue à la Ferme (une 20aine d'adhérents en Cœur de Savoie) et les agriculteurs déjà investis sur l'accueil de classe via le programme pédagogique "du champ à l'assiette ».

Objectifs :

Structurer et animer un réseau local d'acteurs engagés dans l'éducation alimentaire.

Favoriser les synergies entre établissements scolaires, fermes pédagogiques, centres de loisirs, associations, collectivités...

Valoriser les ressources pédagogiques locales et faciliter leur accès.

Professionnaliser les prescripteurs, éducateurs, animateurs, personnes relais à l'alimentation saine, locale et durable.

Pilote :

CCCS

Partenaires :

ADABio, CASMB – réseau Bienvenue à la ferme,
La Popote, Office de Tourisme, CMA,
CPIE Savoie - Agate, Environnement et Partage,
La Partageraie, la Facim, PNRB, PNRC

Descriptif de l'action et étapes :

- Rencenser les fermes intéressées par l'accueil pédagogique : réseau Bienvenue à la ferme, agriculteurs engagés avec l'ADABio sur le programme pédagogique "du champ à l'assiette", sondage auprès des agriculteurs de Cœur de Savoie.
- Accompagner et outiller les agriculteurs et éleveurs pour organiser des visites de fermes sur leur exploitation.
- Recenser et cartographier les acteurs et initiatives d'éducation alimentaire sur le territoire (retour d'expérience du réseau TabLOvert de l'AFOGC de l'Ain) afin de créer un annuaire des structures et supports pédagogiques disponibles.
- Organiser des rencontres et des formations.
- Mettre en place de projets pilotes pluripartenariales (type "du champ à l'assiette").
- Suivre et valoriser les actions menées.

Calendrier 2026-2030 :

Avancement de l'action : En projet

2026 : Recensement des fermes intéressées par l'ouverture ponctuel au public, mise en réseau de ces agriculteurs et d'autres acteurs de l'éducation alimentaire

2027 : Formation à l'accueil du public et mobilisation d'outils pédagogiques

2028-2030 : Communication et valorisation de l'annuaire de l'offre pédagogique autour de l'agriculture et l'alimentation durable

Budget prévisionnel :

Financements :

Temps d'accompagnement et de coordination

Indemnisation des visites

Contrat départemental ?

Indicateurs de suivi :

Nombre de partenariats avec des structures d'éducation à l'alimentation et au goût (*indicateur SNANC 9.1*) :

T0 : 5 [Objectif : 8]

Indicateurs d'impacts :

Axe 3 : Reterritorialiser notre alimentation

3.4 Améliorer l'accessibilité alimentaire sur le territoire

Fiche action N°3.4.1

Coordonner les actions visant à améliorer l'accessibilité alimentaire du territoire

Thème SNANC : 1-Justice sociale

Contexte et enjeux :

Le tiers lieu nourricier « La Popote » (porté par Terre Solidaire) est engagé sur l'accessibilité alimentaire depuis 2023 (lauréat de l'Appel à projet Mieux Manger pour Tous). Ainsi La Popote a développé des 1ères actions et partenariats avec certaines antennes locales de l'aide alimentaire telles que le Relai Alimentaire à Montmélian ou les Restos du Cœur à Saint-Pierre-d'Albigny.

La phase de concertation pour l'élaboration du PAT de niveau 2 a été l'occasion de proposer un groupe de travail sur l'accessibilité alimentaire en Cœur de Savoie, co-animé par la Popote et la Communauté de communes.

Objectifs :

Renforcer la cohérence et l'efficacité des initiatives locales pour garantir à tous les habitants du territoire un accès digne, durable et équitable à une alimentation de qualité.

Créer du lien entre les acteurs du territoire engagés pour l'accessibilité alimentaire et faciliter l'émergence de nouveaux projets collaboratifs.

Pilote :

La Popote, CCCS

Partenaires :

Distribution alimentaire :

- les restos du cœur (St-Pierre-d'Albigny, jeudi apm, 200 bénéficiaires),
 - le relai alimentaire (Montmélian, vendredi, 400 bénéficiaires),
 - la croix rouge (Valgelon - La Rochette, jeudi apm, 35 bénéficiaires),
- CIAS, Maison sociale du Département, La Partageraie, BVVG, Acti'Val, Terre Solidaire, Fibr'Ethik, CADA

Descriptif de l'action et étapes :

- Mettre en place et animer un groupe de travail régulier sur l'amélioration de l'accessibilité alimentaire en Cœur de Savoie (fréquence envisagée : 1 par trimestre).
- Faciliter l'interconnaissance et créer une dynamique de coopération entre les acteurs de la cohésion sociale, dont les relais locaux de l'aide alimentaire.
- Etudier la faisabilité technique et financière des actions proposées.
- Expérimenter de nouveaux projets coconstruits (voir fiche action 3.4.4)

Calendrier 2026-2030 :

Avancement de l'action : Engagée

Lancement du groupe de travail en 2025 (2 réunions)

2026 : poursuivre l'animation de temps d'interconnaissance et de partage, initier de nouveaux partenariats

2027-2030 : accompagner l'émergence de nouveaux projets collaboratifs

Budget prévisionnel :

Financements :

Animation du groupe de travail : temps de travail animatrice PAT et animatrice La Popote.
Participation des structures partenaires aux groupes de travail.

Indicateurs de suivi :

Nombre de réunion du groupe de travail : [objectif : 2 /an]

Nombre de projets co-construits (voir fiche action 3.4.4)

Indicateurs d'impacts :

Proportion d'associations de lutte contre la precarite alimentaire partenaires du PAT par rapport au nombre total d'associations de lutte contre la precarite alimentaire presentes sur le territoire du PAT (*indicateur SNANC 1.1*) :

T0 : 1 association/3 signataire de la convention cadre PAT [Objectif : 100 % d'ici 2030]

Axe 3 : Reterritorialiser notre alimentation

3.4 Améliorer l'accessibilité alimentaire sur le territoire

Fiche action N°3.4.2

**Sensibiliser les publics précaires
et informer sur les dispositifs d'aide existants***Thème SNANC : 1-Justice sociale ; 2-Nutrition sante***Contexte et enjeux :**

Le territoire du Cœur de Savoie connaît des inégalités d'accès à une alimentation saine, durable et locale. Les publics précaires rencontrent des difficultés à identifier et mobiliser les dispositifs d'aide alimentaire existants. Cette action vise à améliorer la connaissance, l'accès et la compréhension des dispositifs d'aide, tout en favorisant une approche digne et participative de l'alimentation.

Objectifs :

Favoriser l'accessibilité à une alimentation saine, locale et durable pour tous, et en particulier les publics en situation de précarité.

Pilote :	Partenaires :	Cibles :
La Popote	CCCS, CIAS, les restos du cœur, le relai alimentaire, la croix rouge, Maison sociale du département, La Partageraie, BVVG, Acti'Val, Terre Solidaire, Fibr'Ethik, CADA, MSA, CAF	Public en situation de précarité alimentaire

Descriptif de l'action et étapes :

- Créer un guide du « mieux manger avec un budget serré » en Cœur de Savoie, avec l'appui du groupe de travail « accessibilité alimentaire » :
 - o Cartographier les dispositifs d'aide (répertoire des structures, horaires, critères, contacts) et plus largement l'offre alimentaire du territoire (marché, AMAP, épicerie, magasins, etc),
 - o Associer les concernés à la conception du guide pour une meilleure appropriation,
 - o Créer un support de communication simple et efficace,
 - o Relai et diffusion par les partenaires.
- Poursuivre l'animation par la Popote des ateliers cuisine en partenariat avec les relais locaux de l'aide alimentaire : 1 atelier par mois aux restos du Cœur à Saint Pierre d'Albigny et au relais alimentaire de Montmélian, en projet avec la Maison Sociale du Département, envisager de nouveaux partenariats avec les acteurs sociaux.
- Développer des ateliers cuisine qui favorise la mixité sociale, sur le modèle des ateliers proposés par BVVG en lien avec des initiatives d'habitants.



Calendrier 2026-2030 :

Avancement de l'action : Engagée

2026 : cartographie des dispositifs d'aide et création d'un guide

2027-2030 : diffusion et mise à jour du guide, essaimage d'atelier cuisine pour des publics en situation de précarité et des publics mixtes pour éviter la stigmatisation.

Budget prévisionnel :

Financements :

A définir

Contrat départemental ?

Indicateurs de suivi :

Nombre d'ateliers cuisine

Nombre de participants

Nombre de structures partenaires impliquées

Edition et diffusion du guide « bien manger avec un budget serré »

Indicateurs d'impacts :

Nombre de personnes bénéficiant des actions du PAT sur la précarité alimentaire (*indicateur SNANC 1.3*)



Axe 3 : Reterritorialiser notre alimentation

3.4 Améliorer l'accessibilité alimentaire sur le territoire

Fiche action N°3.4.3

Pérenniser et développer les paniers solidaires

Thème SNANC : 1-Justice sociale ; 2-Nutrition sante

Contexte et enjeux :

La Partageraie expérimente la distribution de 15 paniers solidaires hebdomadaires depuis 2022 et souhaite poursuivre et amplifier l'action - sous réserve de sécuriser les financements.

Sur Montmélian une expérimentation a démarré en 2025 avec 5 paniers par semaine, porté par la Popote et le relai alimentaire, en dehors du dispositif financé par la CAF et la MSA (non éligible).

Un des enjeux est d'étendre le périmètre géographique de cette action, au-delà du canton de Saint Pierre d'Albigny et de la commune de Montmélian, notamment sur le secteur du Val Gelon.

Objectifs :

Faciliter l'accès à des paniers de légumes bio, locaux et de saison.

Pilote :	Partenaires :	Cibles :
La Partageraie, La Popote	MSA, CAF, CD73, Fédérations des centres sociaux, CCCS, Relai alimentaire, CCAS Montmélian, BVVG	Public en situation de précarité alimentaire

Descriptif de l'action et étapes :

- Pérenniser la distribution existante à la Partageraie (Saint Pierre d'Albigny) et au relai alimentaire (Montmélian).
 - Accompagner les bénéficiaires à l'appropriation des paniers solidaires (visite à terre Solidaire, ateliers cuisine, feuille de choux avec idées recettes).
 - Accompagner les bénéficiaires quittant le dispositif (durée max 1 an).
- Elargir le public bénéficiaire des paniers solidaires aux seniors :
 - Tester une distribution de 5 paniers par semaine à La Partageraie : financements à identifier.
- Etendre le périmètre de l'action au secteur du Val Gelon : modalités à étudier en partenariat avec Bien Vivre en Val Gelon (éligible aux financements CAF et MSA).
- Rechercher de nouveaux maraîchers fournisseurs pour compléter la production de Terre Solidaire qui pourrait atteindre sa capacité maximum pour fournir les paniers.

Calendrier 2026-2030 :**Avancement de l'action : Engagée**

2026 : poursuivre la distribution actuelle soit 15 paniers à La Partageraie et 5 paniers à Montmélian + étudier la faisabilité sur Valgelon La Rochette.

2027-2030 : développement du dispositif pour répondre à la demande sur l'ensemble du territoire.

Création d'un nouveau point de distribution et augmentation du nombre de bénéficiaire par point de distribution

Budget prévisionnel :**Financements :**

Temps de coordination du projet, des distributions hebdomadaires et le suivi des bénéficiaires

Animation sensibilisation auprès des bénéficiaires

Achat des denrées alimentaires

CAF, MSA pour les paniers

Département pour la coordination

CCAS Montmélian et réseau Cocagne pour l'opération à Montmélian

Indicateurs de suivi :

Nombre de paniers solidaires distribuées :

T0 : 20 paniers en 2025 (15 paniers à la Partageraie + 5 à Montmélian)

[Objectif : + 20 paniers hebdomadaires]

Indicateurs d'impacts :

Nombre de personnes bénéficiant des actions du PAT sur la précarité alimentaire (*indicateur SNANC 1.3*) :

T0 : en 2024 - 167 personnes bénéficiaires des paniers solidaires à La Partageraie

[Objectif : 250 personnes bénéficiaires des paniers solidaires/ an en Cœur de Savoie]

Projet Alimentaire Territorial Cœur de Savoie - Plan d'actions 2026-2030

Axe 3 : Reterritorialiser notre alimentation

3.4 Améliorer l'accessibilité alimentaire sur le territoire

Fiche action N°3.4.4

Expérimenter de nouveaux projets favorisant l'accessibilité alimentaire*Thème SNANC : 1-Justice sociale***Contexte et enjeux :**

La lutte contre la précarité alimentaire doit permettre l'accès à des denrées alimentaires en quantité suffisante aux personnes en situation de précarité, mais aussi garantir la durabilité des denrées et leur qualité nutritionnelle. Elle ne peut pas reposer uniquement sur l'aide alimentaire. En complémentarité à celle-ci, d'autres leviers d'action existent pour améliorer l'accessibilité alimentaire.

Objectifs :

Développer de nouveaux projets mobilisateurs pour améliorer l'accessibilité alimentaire pour tous.

Pilote :**Partenaires :****Cibles :**

La Popote, CCCS

A définir

Public en situation de précarité alimentaire

Descriptif de l'action et étapes :

Plusieurs pistes d'actions ont émergées lors des 2 premiers groupes de travail sur l'accessibilité alimentaire (voir fiche action N°3.4.1) :

- Développer l'approvisionnement de l'aide alimentaire avec les producteurs du territoire : étude des besoins et de la faisabilité auprès des structures de l'aide alimentaire et des attentes des bénéficiaires, retour d'expériences du jardin de cocagne « pousses d'avenir » en Haute-Savoie.
- Créer de nouveaux jardins partagés et/ou vergers communaux et assurer une animation locale autour de ces lieux de rencontre (exemple du jardin partagé de BVVG, projet de la Popote sur la ferme Chotan à Montmélian).
- Organiser du glanage solidaire auprès des particuliers et des producteurs, avec et pour les bénéficiaires.
- Mettre en place un frigo solidaire à Montmélian – projet à l'étude par La Popote.
- Monter une épicerie coopérative et solidaire (en lien avec l'AAP Bouge Ton Coq).
- Monter une cuisine participative (sur le modèle Les Petites Cantines)
- Déploiement de l'expérimentation de la sécurité sociale de l'alimentation en Savoie (SSalsa) financée par la CAF et la MSA : quelques producteurs de Cœur de Savoie sont partenaires mais les bénéficiaires en 2025 sont exclusivement sur le canton de La Ravoire et du Cœur du Bauges. A voir si le périmètre de l'expérimentation sera élargie dans les prochaines années.

Calendrier 2026-2030 :

Avancement de l'action : A définir

2026 : étude de faisabilité pour 1 ou 2 projets identifiés en 2025 par le groupe de travail accessibilité.

2027-2028 : lancement d'une ou deux expérimentations avec les partenaires.

2029-2030 : valorisation des expérimentations et essaimage.

Budget prévisionnel :

Financements :

A définir

Contrat départemental ?

Etat ?

Indicateurs de suivi :

Nombre de projets étudiés

Nombre de projets expérimentés

Indicateurs d'impacts :

Nombre de personnes bénéficiant des actions du PAT sur la précarité alimentaire (*indicateur SNANC 1.3*)